



COVID-19

concept de protection

pour les entraînements

En vigueur dès le 20 décembre 2021

Version du 19 décembre 2021

Concept de protection COVID-19

Contexte au 20 décembre 2021

Malheureusement, la situation épidémiologique en Suisse s'est à nouveau nettement détériorée et le nombre de nouvelles infections au COVID-19 est en forte hausse. C'est pourquoi le conseil fédéral a adopté de nouvelles mesures.

Les directives de l'OFSP s'appliquent. Néanmoins, les cantons et les communes peuvent mettre des mesures en place qui sont plus restrictives que celles de la Confédération. Dans ce cas, les directives cantonales/communales sont applicables. Les concepts de protection des exploitants d'installations doivent également être respectés en tout temps.

1. Principes fondamentaux

- **Pas de symptôme à l'entraînement**

Les sportifs et entraîneurs/personnes encadrantes présentant des symptômes ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire s'isoler, contacter leur médecin pour définir la marche à suivre.

- **Respect des règles d'hygiène de l'OFSP**

Se laver/désinfecter soigneusement et régulièrement les mains, surtout avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

- **Règles de la 2G / 2G+ et port du masque**

Seules des personnes titulaires d'un certificat COVID de type 2G ou 2G+ sont autorisées à participer aux entraînements. Si TOUS les participants du cours peuvent présenter un certificat COVID 2G+, il est possible de s'entraîner sans masque. Dans tous les autres cas, le masque est obligatoire pour tout le groupe, même pendant l'activité sportive.

- **Etablir des listes de présence**

Les contacts étroits doivent être enregistrés pendant 14 jours afin de retracer les éventuelles chaînes d'infection et doivent pouvoir être présentés à la demande des autorités sanitaires.

- **Responsabilité**

La responsabilité pour la mise en œuvre du présent concept incombe aux responsables du club. Un responsable COVID est nommé au sein du club.

Le Versoix Badminton Club compte sur la solidarité et la responsabilité de chacun.

2. Directives pour le Versoix Badminton Club

2.1 Responsable COVID

- Pour le Versoix Badminton Club le responsable COVID est :

Mark Fleischmann
8, ch. de Pont-Céard
1290 Versoix

responsablejuniors@versoixbc.ch

- Il veille à diffuser les présentes directives à l'ensemble des entraîneurs, membres du club et parents de juniors amenés à participer aux activités organisées par le club.
- Il récupère les listes de présences de tous les entraînements, les archive et les tient à disposition des autorités pour la traçabilité des éventuelles chaînes d'infection (*Contact Tracing*).

2.2 Lignes directrices pour le déroulement des entraînements

- Seuls les joueurs ne présentant absolument aucun symptôme viennent à l'entraînement. Toute personne qui présente des symptômes tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, mais aussi diarrhées et nausées, doit contacter son médecin traitant par téléphone et si possible se faire tester. Tout partenaire ou groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.
- Toutes les personnes à partir de 16 ans qui participent aux entraînements doivent être en possession d'un certificat COVID valide avec code QR de type 2G ou 2G+.
- Si TOUS les joueurs/entraîneurs d'un cours sont titulaires d'un certificat 2G+ et/ou âgés de moins de 16 ans, le port du masque n'est pas obligatoire. Dans tous les autres cas, toutes les personnes présentes doivent porter un masque.
- En dehors du terrain, le port du masque est obligatoire, même pour les jeunes de moins de 16 ans.
- Les inscriptions aux entraînements sont obligatoires pour tous les participants.
- Pour les cours avec entraîneur(s), l'entraîneur vérifie la validité des certificats COVID avant le début de l'entraînement.
Seuls les joueurs inscrits au cours peuvent participer à l'entraînement. L'entraîneur tient une liste de présence qu'il transmet au responsable COVID après l'entraînement.
Il veille également au respect des directives décrites dans le présent document et plus globalement de celles édictées par l'OFSP.
- Pour les entraînements libres, les joueurs doivent s'inscrire à l'aide d'un formulaire accessible sur Internet avant le début de l'entraînement. Ce formulaire est géré par le responsable COVID du club.
La validité des certificats COVID est contrôlée par un membre du comité avant le début de l'entraînement.
- La composition des groupes reste la même pendant toute la durée de l'entraînement. Aucun changement de groupe n'est possible.

- Chaque joueur apporte son propre équipement sportif dans la mesure du possible (par exemple : raquette, corde à sauter, etc.). Le matériel qui ne peut pas être emporté à la maison sera attribué à chaque joueur au début de l'entraînement. À la fin de l'entraînement, le matériel correspondant doit être désinfecté par les représentants du club.
- Du désinfectant pour les mains est mis à disposition de tous les participants. Il doit être utilisé avant, après et éventuellement pendant l'entraînement par tous les participants qui utilisent du matériel « commun » (volants de badminton ou haltères par exemple).
- Aérer si possible la salle après l'entraînement

3. Directives pour les joueurs de badminton (membres du club)

En annonçant sa participation, le joueur accepte les directives suivantes. En cas de non-respect, le joueur sera exclu de l'entraînement.

- Seuls les joueurs ne présentant absolument aucun symptôme viennent à l'entraînement. Toute personne qui présente des symptômes tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, mais aussi diarrhées et nausées, doit contacter son médecin traitant par téléphone et si possible se faire tester. Tout partenaire ou groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.
- Chaque joueur doit pouvoir présenter un certificat COVID valide avec code QR de type 2G ou 2G+ à chaque entraînement.
- Le port du masque est obligatoire pour tous les joueurs de 12 ans ou plus sauf dans le cas particulier où tous les participants du cours sont titulaires d'un certificat COVID de type 2G+.
- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées (distance, mesures d'hygiène).
- Chaque joueur apporte son propre équipement sportif (par exemple : raquette, corde à sauter, gourde, linge, etc.).
- Les joueurs n'échangent pas d'objets entre eux.
- Les déchets sont à jeter à la maison.
- Les poignées de mains et autres contacts physiques sont interdits.
- Dans la salle, des désinfectants sont à disposition des joueurs. Il est important de se laver les mains avec du savon ou du désinfectant, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.
- Aucun invité ni parent ne peut accéder aux salles de sport. Seuls les entraîneurs et les joueurs inscrits sont admis à l'entraînement.

4. Directives pour le comité du club

- Les « Directives pour les joueurs de badminton » (voir ci-dessus) sont communiquées à tous les membres.
- Le comité du club est responsable de l'organisation de l'entraînement et de l'enregistrement des joueurs en coordination avec le responsable COVID.

5. Dispositions finales

La forme masculine a été choisie dans le but de simplifier la lecture, mais elle s'applique bien entendu aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

Ce document a été établi par le Versoix Badminton Club

Les directives contenues dans ce document ont été transmises à tous les membres et parents de juniors participants aux entraînements.

Le responsable COVID, date et signature : Versoix, le 19 décembre 2021

